

Conditions particulières de fourniture d'énergie électrique

1. Entre le client :

Madame	Monsieur	Société	Syndicat
Nom :		Prénom :	
N° de téléphone :		E-mail :	
Matricule / N° sécurité sociale :		TVA :	R.C. :

et Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie s.e.c.s. faisant sous le nom **Electris**.

2. Prochaine date de livraison possible :

(jj.mm.aaaa)

N° compteur * : N° POD* :
ou numéro de carte charyg : N° RFID :
Relevé(s) du (des) compteur(s) (index) : L'index sera transmis à Electris par le gestionnaire du réseau concerné.
*Ces données figurent sur votre facture d'électricité

3. Adresse du lieu de consommation (lieu du raccordement /compteur) :

Rue : Code postal :
Localité : Pays :
N° étage : N° appartement : N° bloc :
Type : maison appartement studio
autres

Relevé(s) du (des) compteur(s) (index) : L'index sera transmis à Electris par le gestionnaire du réseau concerné.

4. Adresse de facturation :

A remplir uniquement si elle est différente de l'adresse du lieu de consommation (indiquée sous point 3)!

Rue : Code postal :
Localité : Pays :

5. Vous êtes : Propriétaire Locataire

Si vous êtes locataire, prière de nous communiquer les données du propriétaire :

Nom : Prénom :
Rue : Code postal :
Localité : Pays :
N° de téléphone : E-mail :

6. Changement de fournisseur :

Nom de votre fournisseur actuel : N° de client actuel :
Rue : Code postal :

Facultatif : Pour simplifier le changement de fournisseur, prière d'ajouter une copie de votre dernière facture d'électricité.

7a. Souscription à une domiciliation bancaire (SEPA) : Oui

Pour la souscription à une domiciliation bancaire veuillez remplir et signer le formulaire « Domiciliation Européenne / SEPA Direct Debit » en annexe et nous retourner dans les meilleurs délais. Pour les options tarifaires ONLINE et MOVE la souscription à la domiciliation est obligatoire.

7b. Souscription à la facture électronique : Oui E-mail

Important d'inscrire l'adresse E-Mail. Pour les options tarifaires ONLINE et MOVE la facturation électronique est obligatoire.

8. Durée du contrat/Résiliation :

Le contrat a une durée indéterminée. Chacune des parties pourra le résilier à tout moment par courrier recommandé ou par fax, moyennant le respect du délai de préavis défini par la loi (celui-ci est de 21 jours à partir du premier jour suivant la date de réception de la résiliation écrite).

Un changement de domicile n'entraîne pas automatiquement la résiliation d'un contrat de fourniture d'électricité. Dans ce cas le contrat de fourniture d'électricité existant reste valable et est transféré à la nouvelle adresse de domicile, même si l'adresse de facturation ainsi que le POD et le numéro compteur ont changé.

9. Tarif de base pour le point de fourniture :

Tarif Switch Standard :

Switch (Tarif résidentiel)

valable pour client basse tension sans enregistrement de puissance

Switch PRO (Tarif professionnel)

valable pour clients avec enregistrement de puissance

Tout contrat Switch a une durée indéterminée. Chacune des parties pourra le résilier à tout moment, moyennant le respect du délai de préavis défini par la loi.

Options tarifaires du tarif Standard :

BLUE Option « énergie 100% renouvelable »

L'énergie d'option tarifaire BLUE est produite exclusivement par des barrages hydrauliques certifiés, 100% énergie renouvelable. Si vous souhaitez contribuer à la protection de l'environnement et à la valorisation des ressources renouvelables, choisissez l'option BLUE pour € Ct 0,35 de plus par kWh. La combinaison de l'option BLUE avec Switch MONO, DOUBLE, PRO et les options tarifaires FIX et ONLINE est possible.

ONLINE Option « prix plus avantageux »

L'option ONLINE est une option tarifaire du contrat d'électricité standard exclusivement éligible sur notre site internet www.electris.lu. Le contrat a une durée indéterminée. Les prix sont garantis jusqu'à la fin de chaque année de validité des présentes conditions particulières. Le prix peut changer chaque année. En contrepartie le client s'abstient de son droit de la résiliation pendant la période de fixation des prix. La souscription à la domiciliation bancaire et la facturation électronique sont obligatoires. L'option tarifaire ONLINE est disponible pour tout tarif standard. Elle peut être combinée avec l'option BLUE.

Tarif Électromobilité :

MOVE

MOVE Mobile

Electris fournit une carte Chargy. Le tarif comprend une carte de recharge pour l'utilisation de l'infrastructure de recharge publique au Luxembourg.

MOVE FESTIVAL 2020

Le Tarif parfaite pour les détenteurs d'une voiture électrique. La condition préalable à la conclusion du contrat de livraison limitée est l'achat d'une voiture électrique ou hybride rechargeable auprès d'un tiers (à partir du 01/01/2020). Une preuve de l'acquisition doit être apportée par l'acheteur en présentant la « carte gris ».

Description des conditions de livraison de l'électricité pour voiture électrique :

- Durée du contrat: Les présentes conditions sont limitées à 24 mois de livraison, à compter de la signature du présent contrat qui est à durée déterminée à 24 mois et non résiliable pendant les 24 mois initiaux.
- Garantie de prix fixe pour la période de livraison: Pendant la durée de 24 mois du contrat, pendant laquelle le contrat n'est pas résiliable, les conditions de prix actuelles du tarif standard Switch Move (valable à partir du 01/01/2020. Voir fiche tarifaire) s'appliquent en tant que conditions de prix fixes pour la période du contrat
- Programme de bonus (7 500 km): En bonus, le client reçoit un bonus de 250 €, non cumulable, unique par client et voiture électrique, non cessible à un tiers, à créditer sur sa propre consommation pour voiture électrique. Le bonus de 250 € est crédité au client en deux fois sur son compte de consommation. Le premier montant (125 €) sera facturé au client après les 12 premiers mois de livraison et le second montant (125 €) après la fin des 24 mois, sous conditions que le client ait consommé de l'électricité pour au moins 250 € hors taxes pendant cette période de 24 mois.
- Tarif standard après la fin de la période fixe de 24 mois : Après les 24 mois du présent contrat, et sauf résiliation, le client continue à être fourni au tarif Switch Move illimité (tarif standard) aux conditions standard alors publiées
- Electris fournit une carte Chargy. Le client est prié de vérifier et accepter les conditions d'utilisation de ladite carte qui s'appliquent au présent contrat

L'option « Électromobilité » parfaite pour les détenteurs d'une voiture électrique. 100% énergie renouvelable, certifiée hydroélectrique. Le client accepte de souscrire une domiciliation bancaire et la facturation électronique. Electris fournit une carte Chargy. Le client est prié de vérifier et accepter les conditions d'utilisation de ladite carte qui s'appliquent au présent contrat.

Tous les tarifs actuellement en vigueur sont publiés sur notre site internet www.electris.lu, respectivement peuvent être demandés au tél. 32 00 72-40

10. Procuration: Par la présente, le/la soussigné(e) autorise Electris en son nom et pour son compte :

- 1) A résilier ses conditions particulières de fourniture d'électricité existantes auprès de son fournisseur actuel (lors d'un changement de fournisseur).
- 2) A demander au gestionnaire du réseau de distribution concerné les données et les informations à caractère personnel et en relation avec le point de fourniture concerné et à effectuer toutes les démarches nécessaires permettant la fourniture d'électricité courant par Electris.

Le/La soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des tarifs Electris, des conditions générales de fourniture d'électricité, des conditions particulières de fourniture d'électricité et des conditions générales d'utilisation du réseau concerné. Les dites conditions font partie intégrante du présent document et le client les accepte sans réserve. Le Client donne son accord pour l'utilisation de ses données à caractère personnel nécessaires à l'exécution des présentes conditions particulières de fourniture d'électricité (y inclus à des fins de gestion, marketing et facturation ou encore pour transmission au gestionnaire de réseau), et pour bénéficier de toutes les promotions commerciales d'Electris, étant entendu que seul Electris conserve les données personnelles, et effectue lui-même la communication des promotions commerciales.

11. Dispositions seulement applicables aux contrats conclus à distance ou hors établissement avec des clients consommateurs (clients privés) :

Droit de rétractation :

Vous (client consommateur) avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat de fourniture d'énergie. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier par courriel à info@electris.lu ou par lettre à notre adresse postale, votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation. Si vous avez demandé de commencer la fourniture d'énergie pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce que vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Effets de la rétractation :

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, celui-ci se terminera à la date de la réception de la rétractation.

Demande de fourniture pendant le délai de rétractation :

Le soussigné confirme par la présente d'avoir demandé le commencement de la fourniture à la date de début de fourniture souhaitée indiquée dans l'alinéa (2), cette date pouvant le cas échéant se situer pendant le délai de rétractation mentionné ci-dessus.

Remarque : (uniquement pour les clients n'ayant pas des conditions particulières valables)

L'article 4 de la loi du 1^{er} août 2007, modifié par la loi du 7 août 2012, prévoit que tout client final qui n'a pas signé de contrat de fourniture, est fourni par un fournisseur par défaut. Dans le souci de vous garantir la fourniture d'électricité aux meilleures conditions tarifaires, nous vous invitons vivement à retourner ledit contrat dans un délai de 15 jours.

Au cas où le client ne retourne pas ledit contrat dans le délai de quinze jours, et ne choisit aucun fournisseur, conformément aux articles 3 et 4 de la loi du 1^{er} août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité et modifié par la loi du 7 août 2012, il sera fourni aux conditions d'une fourniture par défaut, puis d'une fourniture dite « du dernier recours ».

Date :

Signature client :

.....

Signature Electris :



Martin Wienands, Chef de Service Electris

Nous vous prions de bien vouloir compléter et/ou rectifier les données reprises sur ce document et de le retourner dûment signé et daté.
Merci d'avance.